



**KPMG AUDIT IS**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Jérôme Benainous

80 Rue de Prony  
75017 Paris  
France

**SRP Groupe S.A.**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur la réduction du capital par annulation  
d'actions achetées**

Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2016 - résolution n°21  
SRP Groupe S.A.  
ZAC Montjoie - 1, rue des Blés - 93212 La Plaine Saint-Denis Cedex  
*Ce rapport contient 2 pages*



**KPMG AUDIT IS**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Jérôme Benainous

80 Rue de Prony  
75017 Paris  
France

**SRP Groupe S.A.**

Siège social : ZAC Montjoie - 1, rue des Blés - 93212 La Plaine Saint-Denis Cedex  
Capital social : €.1 315 613

**Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées**

Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2016 - résolution n°21

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Paris la Défense, le 4 mai 2016

Paris, le 4 mai 2016

KPMG Audit IS

Stéphanie Ortega  
Associée

Jérôme Benainous